



Le 28 août 2026

## Informations supplémentaires – rentrée scolaire 2026

### Rencontres de parents – 31 août, 9 et 10 septembre 2026

Comme mentionné dans les précédents Info-Parents, trois soirées de rencontres de parents sont prévues cette année. Afin de faciliter l'accès à l'école lors de ces événements, nous invitons les parents à stationner leur véhicule dans les rues avoisinantes.

Le nom de l'enseignant (e) de votre enfant sera accessible sur la plate-forme Clic-école dès le 1<sup>er</sup> septembre. Par ailleurs, nous vous rappelons que les enfants ne peuvent pas assister aux rencontres de parents ni demeurer sans surveillance dans l'école pendant leur déroulement. Nous vous remercions de prévoir les modalités nécessaires et de votre précieuse collaboration.

### Première journée d'école

Pour commencer son année scolaire, votre enfant pourra vivre un pont d'attachement en rejoignant d'abord son enseignant de l'année dernière ou un enseignant qu'il connaît. Ce dernier ira l'accueillir dans sa cour où il prenait son rang l'année dernière.

Il pourra échanger quelques minutes avec lui à propos de ses vacances estivales. Par la suite, l'enseignant de votre enfant de l'année scolaire 2025-2026 ira reconduire votre enfant dans sa nouvelle classe en lui présentant son nouvel enseignant.

Si votre enfant est nouveau à l'école pour l'année 2026-2027, nous lui demandons de rejoindre la bannière Gérin-Lajoie bleue sur la petite cour ou sur la grande cour. Un membre du personnel l'y attendra pour lui faire faire une visite de l'école et lui présenter différents intervenants avant d'aller le présenter à son nouvel enseignant.



## Débarcadère

La sécurité de nos élèves demeure notre priorité. Afin d'assurer un environnement sécuritaire et une circulation fluide aux heures d'arrivée et de départ, nous vous demandons de respecter rigoureusement les consignes suivantes:

- Déposez votre enfant sans quitter votre véhicule.
- Assurez-vous que votre enfant est prêt à descendre rapidement afin de réduire le temps d'arrêt.
- Respectez le trajet et la signalisation en place.
- Quittez le débarcadère immédiatement après avoir déposé votre enfant.
- Faites preuve de patience, de courtoisie et de prudence en tout temps.

## Rappels importants

- Aucun dépassement de véhicule n'est permis dans le débarcadère.
- Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule dans les espaces réservés aux berlines.
- Il est également interdit d'utiliser ou d'occuper les stationnements réservés aux membres du personnel.
- Ne quittez pas votre véhicule dans la zone de débarquement.

Ces règles sont essentielles pour assurer la sécurité de tous les élèves et pour permettre une circulation efficace aux abords de l'école. Nous comptons sur votre collaboration afin que le débarcadère demeure un lieu sécuritaire, respectueux et fonctionnel pour l'ensemble de notre communauté scolaire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

## Des questions?

N'hésitez pas à nous contacter par courriel ([gerinlajoie@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:gerinlajoie@cssdgs.gouv.qc.ca)) ou au téléphone; 514-380-8899 poste 4381.

Bonne rentrée 2026-2027!

Les membres de l'équipe-école

